

# LIVRET D'ACCUEIL RENTRÉE 2023

ÉCOLE PRIMAIRE SAINTE RADEGONDE

**Quelques chiffres**  
108 élèves  
(5 classes de la PS au CM2)  
7 élèves en UEE

Chers parents,

Ce livret est là pour vous donner les premières informations dont vous pourriez avoir besoin. Votre enfant arrive dans une nouvelle école ou c'est pour lui sa première rentrée scolaire : il s'agit là d'un moment important pour tous, petits et grands !

Toutes les études et enquêtes montrent à quel point l'alliance des familles avec l'école et l'accompagnement de la scolarité des enfants par les parents ont un impact direct sur la réussite scolaire. Il s'agit de faire vivre une véritable coéducation entre vous et nous.

L'école Ste Radegonde met tout en œuvre pour permettre cette alliance et propose aux familles un accès à toutes les informations (éducartable, parents élus, association de parents d'élèves...) et des occasions de rencontres tout au long de l'année dans le respect du protocole sanitaire en vigueur. (réunions de rentrée, manifestations festives, rendez-vous individuels). Nous communiquons régulièrement par mail et nous vous invitons à suivre l'actualité de l'école sur notre site Internet.

<http://sitescoles.ac-poitiers.fr/steradegondedespommiers/>

Nous vous encourageons vivement à participer à toutes les opérations de notre école : votre présence est un signal fort envoyé à votre enfant et contribue à sa réussite scolaire.

Bienvenue à l'école Ste Radegonde,  
Mme GIRET,  
directrice

**RÉUNIONS DE  
RENTRÉE**

**Chaque enseignante organisera une réunion de rentrée ayant pour but de vous informer sur le fonctionnement de la classe et de répondre à vos questions.**

Classe de MS/GS/CP Mme BOIS le lundi 11 septembre à 18h30

Classe de PS/MS Mme GRÉGOIRE LE LUNDI 18 SEPTEMBRE à 18h

Classe de CM2 Mme GIRET et Mme ROQUES le jeudi 14 septembre à 18h30

Classe de CE2/CM1 Mme QUILLEVERE et Mme ROQUES le jeudi 14 septembre à 18h30

Classe de CP/CE1 Mme HEMARD à définir à la rentrée

# L'ÉQUIPE

## **Les enseignantes**

Mme QUILEVERE et Mme ROQUES (le vendredi) classe de CE2/CM1

Mme HEMARD classe de CP/CE1

Mme BOIS classe de MS/GS/CP

Mme GREGOIRE classe de TPS/PS/MS

Mme GIRET et Mme ROQUES (le jeudi) classe de CM2

## **Le RASED**

Mme GUERRIN, psychologue scolaire - Mme GUERINEAU, enseignante spécialisée

## **AESH**

Cindy BARBIER (accompagnement des élèves en situation de handicap)

## **Les ATSEM**

Nathalie COURAND classe de TPS/PS/MS - Camille BLANCHETON classe de MS/GS/CP

## **Les employés municipaux présents à l'école**

Isabelle LECLERC et Valentin AUDOUIN coordinatrice du centre de loisirs

Valentin AUDOUIN référent mairie

Isabelle MOREAU responsable cantine

Claudie GATARD cantine et ménage

Blandine BERTAUD : animatrice périscolaire / surveillance cantine (à partir de 2024 retour congé mat)

Mérodie SAUVETRE : aide cantinière / surveillance cantine / ménage

Barbara TEILLER bibliothèque (5 heures par semaine)

## **La classe UEE**

1 enseignant Mathieu HIRIBERRY 2 éducatrices Aude FABIEN et Laetitia CHESNAIS

## Nous contacter



Site du haut: 05 49 66 22 19  
Site du bas : 05 49 66 01 72  
Direction : 07 76 97 72 37



[ce.0790762z@ac-poitiers.fr](mailto:ce.0790762z@ac-poitiers.fr) pour la direction

site éducartable pour la communication avec les enseignantes



Adresse : 13 rue de la mairie 79100 THOUARS

## Les horaires de l'école

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
9h - 12h	9h - 12h	9h - 12h	9h - 12h	9h - 12h
13h30 - 16h30	13h30 - 15h		13h30 - 16h30	13h30 - 15h

**En dehors de ces horaires, les enfants ne sont pas sous la responsabilité des enseignantes. Pour inscrire à la cantine, la garderie et le périscolaire; vous devez contacter la mairie.**

**Mairie de Ste Radegonde : 05 49 66 08 59**

**Accueil centre de loisirs (+ périscolaire/garderie) : 05 49 68 07 07**

<b>Garderie</b>  Tous les matins à partir de 7h15 Tous les soirs de la sortie de classe jusqu'à 18h30 Le mercredi de 12h à 12h30  <b>Cantine de 12h à 13h20</b>	<b>TAP</b> <i>temps d'activités périscolaire à partir du cp</i>  Le mardi et le vendredi de 15h à 16h30  <b>Centre de loisirs</b> Le mercredi après-midi et pendant les vacances scolaires au bois Baudron
---	---

La législation actuelle ne prévoit pas que les enfants des classes élémentaires soient remis directement à leur famille comme cela est prévu pour les enfants de maternelle.

**- A la sortie (16h30 les lundis et jeudis – 15h les mardis et vendredis) les enfants des classes élémentaires partent seuls s'ils ne sont pas inscrits au périscolaire ou à la garderie. Malgré tout, pour la sécurité de vos enfants, nous vous remercions de prévenir l'enseignante par mail ou dans le cahier de liaison.**

- A 12h et à la sortie des classes, les enfants des classes élémentaires qui ne mangent pas à la cantine et qui ne sont pas inscrits en garderie le mercredi attendent leurs parents à l'extérieur de l'école. Les parents attendent les enfants des classes élémentaires à l'extérieur des locaux

**Concernant les classes maternelles, les enfants doivent être confiés à une personne référente (courrier à compléter en début d'année).**

## **Rencontrer les enseignantes**

Si vous souhaitez rencontrer l'enseignante pour évoquer la scolarité de votre enfant ou la directrice pour tout autre demande, **une demande de rendez-vous peut être faite par message sur educartable.**

### **◆ L'APC**

Les mardis, mercredis et vendredis, des temps d'APC sont organisés par les enseignants de 8h20 à 8h50. Ces activités permettent de consolider certains apprentissages avec de petits groupes d'élèves. L'enseignant de votre enfant organise ces activités chaque période en fonction des besoins des élèves et des projets en cours. Vous serez alors informés par un courrier d'inscription et/ou par mail si votre enfant est concerné.

### **◆ Le RASED**

C'est un dispositif qui a pour but de venir en aide aux élèves en difficulté. Sur notre école, une enseignante spécialisée intervient sur l'école prioritairement avec les élèves de cycle 2. La psychologue scolaire peut intervenir sur demande de l'enseignante et / ou de la famille (numéro affiché à l'entrée de l'école).

### **◆ La classe UEE (Unité d'Enseignement Externalisé)**

Cela concerne 4 à 8 élèves accompagnés d'une enseignante et de 2 éducatrices. Les enfants, âgés de 6 à 12 ans, sont scolarisés selon le calendrier de l'Éducation Nationale et au plus près des horaires scolaires.

Les objectifs sont de partager :

- Les espaces et temps communs à la vie dans une école : les récréations, la cantine, les sorties, les temps festifs, ...
- Des temps d'activités pédagogiques identifiés selon les modalités collectives ou individuelles.

## Les informations pratiques

### ◆ **Comment inscrire son enfant à la cantine, garderie ou périscolaire ?**

Vous devez vous rapprocher de la mairie de Ste Radegonde qui vous communiquera le lien du portail famille pour les inscriptions – désinscriptions. Aucune inscription ou désinscription ne se fait directement auprès des enseignantes qui ne gèrent pas ces dispositifs municipaux.

### ◆ **Que faire en cas d'absence imprévue ?**

Dès lors que votre enfant est inscrit sur le registre de l'école, sa présence est obligatoire. Toute absence doit être signalée :

- Par un mail ou un appel téléphonique dès la 1ère demi-journée d'absence.
- Un mot dans le cahier de liaison au retour de l'enfant avec le justificatif si besoin.

*Des absences trop fréquentes remettent en cause la réussite scolaire. Au-delà de 3 demi-journées d'absences non justifiées, l'école est tenue de faire un signalement d'absentéisme auprès des autorités compétentes.*

### ◆ **Que faire en cas de retard ?**

Présentez-vous avec votre enfant et sonnez (à la grille en maternelle, à la porte de bibliothèque en élémentaire). Un adulte viendra vous ouvrir. (Le reste de son groupe d'élèves ne peut rester sans surveillance, il faudra parfois être patient).

Les enfants doivent arriver à l'heure car, passés les horaires d'ouverture, les portes sont fermées à clé. (Plan Vigipirate). En cas de retard, un élève n'est sous la responsabilité de l'école qu'à partir du moment où il est pris en charge par un enseignant.

### ◆ **Que faire si votre enfant rencontre un problème relationnel avec un camarade ?**

Au sein de l'école, seuls les enseignants sont autorisés à gérer un conflit entre élèves. Une attention toute particulière est portée sur les relations entre pairs. Malgré tout, en cas de difficultés de cet ordre, n'hésitez pas à nous contacter.

### ◆ **Assurance**

Merci de fournir une attestation couvrant *l'individuelle accident et la responsabilité civile*. Pensez à vérifier que l'attestation soit valable de septembre 2023 à juillet 2024.

## ◆ La coopérative de l'école et l'APE

Ces deux entités collaborent tout au long de l'année afin d'améliorer les conditions de travail et de vie collective des élèves dans l'école.

### **La coopérative scolaire (association de la loi 1901)**

Le bureau exécutif est composé d'enseignantes. Une assemblée générale a lieu chaque année. Ses ressources proviennent des dons des familles, de subventions dédiées et de tout ou partie des bénéfices de fêtes ou de ventes spécifiques (comme celle des photographies scolaires). Nous demandons chaque année une participation des familles en début d'année pour l'inscription des élèves à l'association USEP (association sportive) mais aussi pour les goûters, le petit matériel, les abonnements à des magazines des journaux pour la bibliothèque de l'école, des subventions d'intervenants, des sorties scolaires théâtre...).

Les tarifs 2023/2024 sont :

**17 € pour un enfant - 27 € pour 2 enfants - 35 € pour 3 enfants**

### **L'A.P.E. – association de parents d'élèves (association de la loi 1901)**

Cette association vient renforcer les efforts de l'école en matière de liens sociaux entre les familles et l'école et finance des actions et sorties scolaires. Elle organise la venue du père Noël et la fête d'école par exemple. Des ventes et des animations sont proposées tout au long de l'année afin de financer tous les projets de l'école.

Vous pouvez contacter l'APE pour plus d'informations ou si vous souhaitez renforcer l'association et /ou les aider ponctuellement.

Sur leur page Facebook : <https://www.facebook.com/APEsainteradegonde>

Par mail : [apesainteradegonde79@gmail.com](mailto:apesainteradegonde79@gmail.com)

## **Les représentants de parents d'élèves**

Les représentants des parents d'élèves à l'école sont élus chaque année par les parents. Ils participent à la vie de l'école, notamment en facilitant les relations entre les parents d'élèves et les enseignants. Ils participent aux trois conseils d'école et peuvent y présenter vos questions. Les comptes rendus du conseil d'école sont publiés sur le site de l'école. Tout parent peut se présenter aux élections qui auront lieu cette année le **vendredi 13 octobre 2023**.

# Informations diverses

## ◆ Les activités sportives

### Sport et santé / Génération 2024 Ste Radegonde

Pendant l'année, votre enfant pratiquera des activités sportives dans le cadre de l'enseignement scolaire, il conviendra d'habiller les enfants en conséquence. Une tenue de sport sera exigée tout au long de l'année à partir du cycle 3 (emploi du temps EPS de la classe fourni en début d'année et modification en cours d'année envoyées sur educartable)

### La natation

Les élèves à partir de la GS iront à **la piscine des Bassins du Thouet** afin de valider l'**ASSN (attestation scolaire du savoir nager)**. Chaque année, nous sollicitons les familles pour nous accompagner à la piscine. La formation pour devenir bénévole accompagnateur se passe sur une matinée. Deux dates seront proposées.

### Le cyclisme

Nous avons aussi un **projet autour de l'Attestation de Première Éducation à la Route (APER)**. Les élèves de cycle 2 valident le permis piéton et ceux de cycle 3 le permis cyclisme. Chaque enfant devra avoir une bicyclette (avec un casque) dès le CP pour participer aux ateliers. N'hésitez pas à vous rapprocher des enseignantes si vous rencontrez des difficultés matérielles. Les enfants de CM feront des sorties sur route. Chaque année, nous sollicitons aussi les familles pour nous accompagner lors des ateliers et des sorties. Une formation est, là aussi, nécessaire pour devenir bénévole accompagnateur sur route.

Notre école est affiliée à l'association **USEP**.

Cela nous permet de bénéficier de matériel sportif pour les classes (blocs de gym en maternelle, tenues d'escrime ...) et de bénéficier de sorties sportives avec d'autres écoles (en fonction du protocole sanitaire). Tous les enfants de l'école sont affiliés à l'association USEP.

## ◆ Le matériel scolaire

Une liste de fournitures vous sera transmise, vous pouvez la retrouver sur le site de l'école.

## ◆ La BCD

La municipalité met à disposition un employé 5 heures par semaine. Les enfants viennent avec leur enseignante en bibliothèque chaque semaine et peuvent emprunter des livres. Merci de vérifier que votre enfant les rapporte en bon état. Les élèves de l'élémentaire lisent régulièrement des livres aux plus jeunes dans la bibliothèque.

## ◆ Les parasites

Aucune école n'est à l'abri des poux. Vous devez être vigilants en surveillant fréquemment la tête de votre enfant et en traitant, si besoin, sa chevelure, la literie... Merci d'avertir l'école si votre enfant a des poux.

## ◆ Les médicaments

Les enseignantes et le personnel de service ne sont pas autorisés à administrer de médicaments aux enfants. En conséquence, **les médicaments sont formellement interdits à l'école** (sauf en cas de PAI délivré par le médecin).

## ◆ Les objets personnels

Afin d'éviter les pertes et confusions diverses, il est conseillé de marquer les vêtements et effets personnels au nom de chaque enfant. Les enseignantes et le personnel de service ne peuvent être tenus pour responsables de la perte ou de la détérioration d'objets personnels (bijou, téléphone portable ...) apportés à l'école.

## ◆ L'obligation scolaire

**L'instruction est obligatoire dès 3 ans (enfants nés en 2020)** ce qui correspond à l'âge d'accueil des enfants en petite section maternelle. Un aménagement provisoire du temps de présence des élèves en PS (l'après-midi) est possible. La demande d'aménagement, écrite et signée, est adressée par les personnes responsables de l'enfant au directeur de l'école qui la transmet, accompagnée de son avis, à l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription. La validation se fait dans les 15 jours suivant la demande.

Sous certaines conditions et dans la limite des places disponibles, les enfants nés entre janvier et juin 2021 pourront être accueillis à partir de janvier 2024 en TPS (Toute Petite Section). La famille déposera un dossier d'inscription en mairie qui donnera une réponse définitive en octobre 2023. Un aménagement du temps scolaire l'après-midi sera possible sur demande écrite auprès de l'enseignante et de la directrice.

## Les vacances scolaires

<b>Rentrée scolaire 2023</b>	<b>Lundi 4 septembre 2023</b>
<b>Vacances Toussaint 2023</b>	<b>21 octobre 2023</b> <b>Reprise le 6 novembre 2023</b>
<b>Vacances Noël 2023</b>	<b>23 décembre 2023</b> <b>Reprise le 8 janvier 2024</b>
<b>Vacances Hiver 2024</b>	<b>17 février 2024</b> <b>Reprise le 4 mars 2024</b>
<b>Vacances Printemps 2024</b>	<b>13 avril 2024</b> <b>Reprise le 29 avril 2024</b>
<b>Pont Ascension 2024</b>	<b>9 mai 2024</b> <b>Reprise le 13 mai 2024</b>
<b>Vacances Été 2024</b>	<b>Samedi 6 juillet 2024</b>